

Avis de modification aux Conventions de comptes et des services et Déclarations de votre compte de TD Waterhouse en vigueur le 15^e juillet 2009

Les changements suivants s'appliquent à tous les comptes TD Waterhouse® Canada Inc., y compris ses divisions Courtage à escompte TD Waterhouse, Planification financière TD Waterhouse et Conseils de placement privés TD Waterhouse.

CONVENTION DE COMPTE AU COMPTANT

22. Divers - Paragraphe cinq – Modifié

Nous pouvons appliquer un solde positif (créditeur) à n'importe lequel de vos comptes auprès de nous, La Banque Toronto-Dominion et ses affiliés (excluant les comptes enregistrés) pour régler toute dette ou passif envers nous, La Banque Toronto-Dominion ou l'un de ses affiliés, qu'elle qu'en soit l'origine. Nous pouvons affecter tout solde positif pour régler toute dette ou passif de quelque façon que ce soit et à n'importe quel moment qui nous semblent nécessaires (à moins d'avoir expressément convenu de ne pas le faire) et nous ne sommes pas tenus de vous donner de préavis.

Courtage à escompte TD Waterhouse, Planification financière TD Waterhouse et Conseils de placement privés TD Waterhouse sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – Membre du FCPE.

*Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

